

M. Edwin LEGRIS  
32 rue Marcel Alizard  
93150 La Blanc Mesnil

Paris, le 29 janvier 2008

Monsieur,

En application des articles 13, 18 et 20 de nos statuts, je me vois dans l'obligation de vous suspendre immédiatement de votre appartenance au Mouvement démocrate.

Vos déclarations, prises de position et négociations personnelles sont en effet contraires aux options stratégiques et aux décisions arrêtées par le bureau exécutif national concernant la ville de Le Blanc Mesnil.

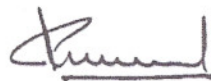
Cette situation ne saurait se poursuivre dans la perspective des échéances électorales.

Elles nuisent gravement à l'image de notre mouvement, en interne et dans l'opinion publique.

Je vous informe donc que vous ne pouvez plus vous prévaloir en aucune circonstance et sous quelque forme que ce soit de votre appartenance au mouvement démocrate.

Je vous rappelle que l'utilisation frauduleuse du nom ou du sigle du mouvement démocrate constituerait une manœuvre que le juge électoral ne manquerait pas de sanctionner.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.



Philippe ARNAUD

Président de la Commission Nationale d'arbitrage et de Contrôle